

Conseil municipal du mardi 10 avril 2018 : Notre Résumé*

**résumé des élus « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

4 élu-e-s absents (de la liste majoritaire) : P. Brunel (*pas de pouvoir*), M. Florand (*pas de pouvoir*), S. Pires (*pas de pouvoir*), E. Pauvert-Roger (pouvoir à S. Onillon).

Au programme : communication aux élu-e-s de **3 décisions municipales** prises les 6 et 9 mars 2018 (DM 4 à 6/2018), **12 délibérations** (rapports 1 à 12), et **5 questions diverses** (1 de la liste « Oxygène » et 4 de la liste « Linas Avant Tout »)

Les 3 décisions municipales (DM 4, 5 et 6/2018)

● **DM 4 (6 mars 2018 – signée par B. Julié): Avenant n°2 au marché de travaux de rénovation de l'Église – lot 3 : travaux supplémentaires.** Cet avenant augmente le montant initial du marché conclu en 2012 avec la société SNCP (*Société Normande de Couverture-Plomberie, siège à Boissy-Saint-Léger*) pour la rénovation de la toiture de l'Église Saint Merry (*marché 2012-TRA 01- lot 3*). Cette augmentation fait suite à la découverte de tuiles en plus mauvais état que prévu. Le montant du lot 3 de **ce marché passe de 256 à 268 k€ HT**, soit une augmentation de **12 k€**.

● **DM 5 (6 mars 2018 – signée par B. Julié): Avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de l'Église – lot 2 : moins de travaux de charpente.** Cet avenant diminue le montant initial du marché conclu en 2012 avec la société « Les charpentiers de Paris » pour la rénovation de la charpente de l'Église Saint Merry (*marché 2012-TRA 01- lot 2*). Cette diminution fait suite à la découverte d'une charpente en meilleur état que prévu. Le montant du lot 2 de **ce marché passe de 128 à 111 k€ HT**, soit une diminution de **17 k€**.

● **DM 6 (9 mars 2018 – signée par B. Julié): Recours à un cabinet de conseil.** Le marché des assurances de la Ville arrive à échéance le 31 décembre 2018. L'équipe municipale a décidé de recourir aux services d'un cabinet de conseil pour le renouvellement de ce marché. Le cabinet « ARIMA Consultants Associés » (*10 rue du Colisée, 75010 Paris*) a été choisi.
Coût de la prestation : 2500 € HT

Les 12 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

● **Rapport 1 (délibération 21/2018): Compte administratif de la Ville 2017 (9 contre, 15 pour et 1 abstention –vote à bulletins secrets):** L'état définitif des dépenses et des recettes 2017 constitue le « *compte administratif 2017 de la commune* » (CA 2017). L'objet de cette délibération est d'en approuver le contenu, en particulier les choix de dépense de l'argent public qui ont été faits par la municipalité. Un document de synthèse d'une dizaine de pages a été distribué aux élus.

[Pour nos lecteurs, nous avons préparé les tableaux ci-dessous qui permettent de comparer le CA 2017 et le Budget Primitif 2018 aux CA des années précédentes, ce que le document distribué aux élus ne permet pas de faire. Les CA des années 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 dans leur version intégrale (environ 80 pages pour un CA), sont consultables et téléchargeables sur notre site www.oxygene-linas.fr (onglets → le site des élus Oxygène → Documents budgétaires de la commune de Linas).

À noter : à partir de 2016 la loi a imposé à toutes les communes la publication de leurs documents comptables (compte administratif et budget primitif). De nombreuses communes le faisaient auparavant spontanément. Pas la Ville de Linas. Comme imposé par la loi, les textes du CA 2017 et du BP 2018 ont donc été mis en ligne sur le site de la Ville.

C'est après que le compte administratif et le BP ont été votés, que nous pouvons en avoir une copie (impossible avant). Alors, et seulement alors, nous pouvons découvrir le détail des dépenses par chapitre (par exemple le chapitre « carburants », ou « frais d'honoraires ») ou par fonction (« information-communication » ou « enseignement-formation »). C'est grâce à ces documents que nous avons pu préparer les tableaux ci-dessous.

Tableaux 1 à 3 : Évolution du budget de **fonctionnement** de la commune.

On remarquera que les recettes de fonctionnement de la commune (impôts, taxes, dotations et subventions publiques, ...) ont significativement augmenté entre 2013 et 2017 et franchi la barre des 10 millions d'euros en 2017. La modulation observée en 2016-2017 (diminution de 0.3 M€ observée en 2016 suivie d'une augmentation de 0.8 M€ en 2017) est essentiellement due aux variations dans la vente des biens immobiliers communaux (rubrique « Autres » dans le tableau 2).

Une nouvelle pause dans la cession de biens communaux est prévue en 2018 mais **la cause principale de la brutale chute des recettes 2018 est autre : le versement en provenance de la Communauté Paris-Saclay appelé « Attribution de Compensation » (AC) chute significativement: 2.757 M€ en 2017, 1.933 M€ en 2018. Cette diminution résulte en grande partie du transfert de la compétence voirie à partir du 1^{er} janvier 2018. La CPS prenant désormais en charge tous les frais associés à l'entretien des voies, les réseaux enfouis, l'éclairage public, les espaces verts associés, elle diminue d'autant la subvention qu'elle verse à la commune de Linas à partir de 2018. À cette baisse des recettes doit normalement correspondre une baisse des dépenses puisque les dépenses de voirie ne sont désormais plus à la charge de la commune.]**

Tableau 1 : Évolution des recettes et des dépenses réelles de **fonctionnement**

Budget de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018	Variation 2017→2018
Recettes réelles	9,013 M€	9,264 M€	9,718 M€	9,418 M€	10,206 M€	8,881 M€	-13 %
Dépenses réelles	7,757 M€	8,173 M€	8,094 M€	7,930 M€	8,064 M€	8,316 M€	+3,1 %

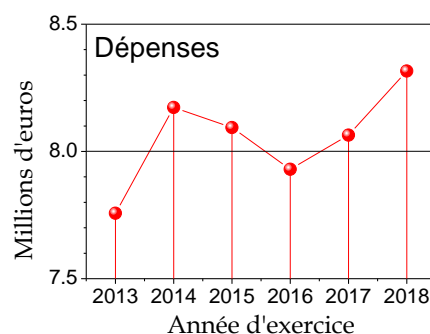
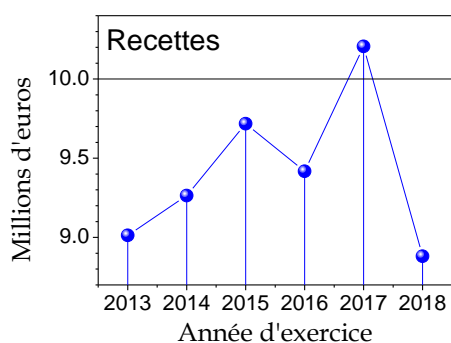


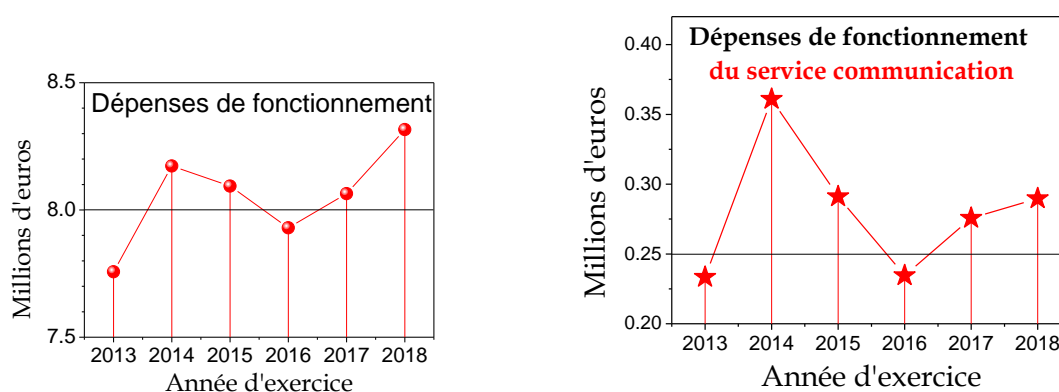
Tableau 2 : Détail des **recettes** de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (en Millions d'€)	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Impôts locaux, taxes, et versements en provenance de la communauté d'agglomération..	6,616	6,876	7,305	7,403	7,603	6,741
Totalité des dotations et subventions publiques → Et, parmi elles, la « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF)	1,349 (0,877)	1,351 (0,803)	1,239 (0,626)	1,068 (0,442)	0,963 (0,314)	0,888 (0,274)
Recettes des services municipaux et ventes diverses	0,636	0,593	0,646	0,711	0,779	0,988
Autres (vente de biens immobiliers communaux,..)	0,412	0,445	0,528	0,236	0,861	0,264
Total des recettes réelles de fonctionnement (en millions d'euros)	9,013	9,264	9,718	9,418	10,206	8,881 (-13 %)

Tableau 3 : Détail des dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (en Millions d'€)	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Charges à caractère général	2,662	2,795	2,430	2,353	2,422	2,304
Charges de personnel	3,711	4,168	4,116 (-1,2%)	4,033 (-2,0%)	4,321 (+6,7%)	4,701 (+8,8%)
Charges financières	0,417	0,385	0,351	0,329	0,288	0,29
Autres	0,967	0,825	1,197	1,214	1,032	1,021
Total des dépenses réelles de fonctionnement (en millions d'euros)	7,757	8,173	8,094	7,930	8,064	8,316 (+3,1%)

Les dépenses de fonctionnement : On notera que les dépenses franchissent la barre des 8 M€ lorsque l'année est électorale (municipales en 2014, départementales en 2015 et législatives en 2017). Les données du Compte Administratif permettent de comparer ces variations à celles des dépenses de fonctionnement du seul service communication (cf. graphiques ci-dessous) : le parallèle est indéniable. La fréquence des bulletins municipaux et le site web de la ville étant restés inchangés depuis 2013, la cause de ces variations est ailleurs.



Autre élément d'analyse : la commune a payé en 2015 et 2016 une amende élevée (environ 250 k€/an) pour non-respect de ses engagements en matière de construction de logements sociaux au cours des 3 années précédentes. Cette amende n'est reconduite ni en 2017 ni en 2018 : c'est ce qui explique en grande partie la baisse des dépenses observée en 2017 et 2018 à la rubrique « Autres ».

On note la forte augmentation des charges de personnel en 2017 puis à nouveau en 2018 : +17% en 2 ans (!), et ce, malgré le transfert de charges de personnel à la CPS en 2018, en lien avec le transfert de la compétence voirie. Pour le seul service « communication », l'augmentation des charges de personnel est de + 49% en deux ans (!!): 143 k€ en 2016 → 214 k€ en 2018.

On note donc pour 2018 des recettes en forte baisse et des dépenses de nouveau en hausse... L'écart entre recettes et dépenses de fonctionnement se réduit dangereusement, la capacité d'autofinancement chute et certains indicateurs de la santé financière de la commune se rapprochent de la zone rouge (cf. le débat d'orientation budgétaire et notre résumé du précédent CM).

Rien qui nous permette de comprendre l'éditorial de F. Pelletant dans le Linas Actualités de mai 2018, intitulé « Linas sort du tunnel financier » (!).

Tableau 4 : Évolution des dépenses d'investissement de la commune

Le tableau ci-dessous montre que les dépenses réelles d'équipement de la commune, après s'être effondrées en 2014 puis à nouveau en 2015, ont redémarré en 2016 et retrouvent en 2017 un niveau équivalent à celui de 2013 (2.57 M€).

Les dépenses d'équipement 2017 ont été principalement consacrées à la construction de l'école préfabriquée de 5 classes de maternelle (0.681 M€), à l'Église (0.474 M€), et à la destruction des bâtiments rue de la Division Leclerc en partie nord (« secteur C ») : 0.441 M€). Les dépenses prévues en 2017, engagées mais non soldées (les « restes à réaliser ») ne figurent pas : elles affecteront le budget 2018.

Dépenses réelles d'investissement de la commune, (en Millions d'€)	2013	2014	2015	2016	2017
Total	3,494	2,369	1,377	2,661	3.300
Dépenses réelles d'équipement Dépenses financières (remboursement des capitaux empruntés et dettes assimilées)	2,576 0,918	1,460 0,908	0,450 0,927	1,470 1,190	2.568 0.731
Destination de ces dépenses d'équipement	2013	2014	2015	2016	2017
Administration générale (travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville, achats de matériels pour l'administration, frais d'études,...)	0,768	0,588	0,095	0,258	0,134
Travaux de rénovation et d'embellissement de l'Église de Linas	0,704	0,366	0,049	0,005	0,474
Aménagement et services urbains (acquisitions foncières, travaux de voirie, espaces verts, ...)	0,973	0,347	0,171	0,897	0,795
Total des 3 lignes ci-dessus	2,446	1,301	0,314	1,160	1,405
Enseignement (écoles et restaurant scolaire)	0,067	0,130	0,119	0,199	0,834
Sport et jeunesse	0,052	0,026	0,012	0,035	0,243
Sécurité et salubrité publiques	0,001	0,003	0,001	0,005	0,012
Action culturelle	0,010	0	0,005	0,074	0,065
Total des 4 lignes ci-dessus	0,130	0,159	0,136	0,310	1,154

On retrouve dans le plan pluriannuel ci-dessous les projets d'investissements 2018. Les principales dépenses d'équipement prévues en 2018 sont consacrées :

- aux travaux de voirie indispensables à la réalisation des grandes opérations immobilières (Guilleroille, avenue Boillot, et secteur Nord-Ouest) : 5,8 M€. Les promoteurs contribuent via les PUP (Projet Urbain Partenarial) dans le cas de Guilleroille et du secteur Nord-Ouest, via le prix d'achat des terrains (ITM) et la taxe d'aménagement dans le cas du projet Boillot.
- aux travaux de construction de l'école préfabriquée de 5 classes maternelles (suite et fin) : 2,3 M€
- à l'Église Saint Merry (suite) : 0.42 M€. Un investissement de 0, 61 M€ est également prévu en 2019 au profit de l'Église.

À noter également le projet de déménagement de la police municipale et l'installation de caméras de vidéosurveillance. Le programme pluriannuel de rénovation de la voirie (hors opérations immobilières) est désormais pris en charge par la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) : 0, 468 M€ par an pendant 3 ans (2018, 2019 et 2020).

Tableau 5 : Plan Pluriannuel d'investissement 2017-2022 (dépenses à gauche, recettes à droite)

Dépenses d'investissement (en k€)	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
<u>Enveloppes récurrentes des services</u>	290,5		218,5		205		205		205		205	
Voirie	69											
Espaces verts	40		40		40		40		40		40	
Patrimoine	35,3		40		40		40		40		40	
Eclairage public	21,2											
Véhicules	15		15		15		15		15		15	
Culture et sport	45		45		45		45		45		45	
Informatique	20		20		20		20		20		20	
Enfance.	45		45		45		45		45		45	
Remplacement fenêtre salle des maîtres			4,7									
Éclairage public Hôtel de Ville			8,8									
<u>Administration générale</u>	34		26									
<u>Enfance-Jeunesse</u>	Dép	Rec	Dép	Rec	Dép	Rec	Dép	Rec	Dép	Rec		
École modulaire : construction	145	39	2617	379	20		1500	960	4000	1800		
École modulaire suite (+7 classes)	85,6	39,4	2299	365			1500	960	4000	1800		
Aménagements et équipements école modulaire			227									
École des Sources: lave-vaisselle + armoire			53									
École des Sources: remplacement des fenêtres	35,5		35,3									
Ecole des Sources : jeux cour maternelle					20							
Restaurant : isolation +climatisation	23,5											
ALSH : aménagement esplanade					20							
Bâtiment La Source : travaux accueil de la MDJ				14								
<u>Patrimoine/Affaires générales</u>	644	41	765	247	810		150		150		676	
Église	474	41	420	224	610							
Vidéosurveillance			100		50							
Aménagement nouveau local Police Municipale			120									
Parking COSOM : portique anti-intrusion + travaux	43											
Chaudières écoles+mairie	52		8	23								
Travaux mise en conformité accessibilité	76		116		150		150		150		676	
<u>Culture et Sport</u>	151	37	367									
Terrain multisports Châtaigneraie	73											
Terrain de football synthétique	30		367									
Climatisation médiathèque	26,5											
Eclairage salle Carzou	21											
<u>Urbanisme</u>	583	233	481	1343	145	145	15	1120		76		
Parc du centre-ville : acquisition + travaux	50	16	50		130							
Cœur de Ville (concession Essonne Aménagement)	447											
Rénovation voirie chemin de Tabor			248									
<u>Études</u> et petites acquisitions	15		15		15		15					
Révision PLU			50									
AMO ZAC + Etat parcellaire Guilleroville + RLP			13									
<u>Cessions</u> Bas Sablons (2018) + secteur 3C (2020)				1100				898				
Cession parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets		25.6										
Cession parcelle AB 599 (Emmaüs)+ surcharge foncière	53	103	53	103								
Cession maison 11 rue Saint Merry		88										
Cession 73/73 bis rue Div. Leclerc				140								
<u>Acquisition</u> A1089-1135			7,4									
Acquisition parcelle B979			4,7									
Acquisition parcelles AN43, AN44, AM27, A68			2									
Autres surcharges foncières	18		18									
Acquisitions (? ?)			20									
<u>Taxe d'aménagement</u> (hors opérations ci-dessous)						145		222		76		
<u>Opérations immobilières :</u>	0	425	5800	6516	4336	4094	1938	2031	0	25		
→ Guilleroville		425	1000	500	1336	986						
→ Boillot			2200	5600	1000	864	1150	644		25		
→ Secteur Nord-Ouest (la Lampe+chemin de la roue)			2600	416	2000	2244	788	1387				

Nous faisons remarquer que l'augmentation des charges de personnel est principalement responsable de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2017. Nous rappelons que la commune a embauché 8 nouveaux salariés en 2017.

F. Pelletant répond que la masse salariale d'une collectivité augmente « naturellement » chaque année.

Nous faisons remarquer que les charges de personnel n'augmentaient pas les années précédentes, au contraire : elles ont baissé en 2015 puis à nouveau en 2016 (voir tableau 3 ci-dessus – preuve s'il en était besoin qu'il est utile de comparer un CA à ceux qui l'ont précédé...).

F. Pelletant répond qu'il ne parle pas des années précédentes mais de l'année 2017 et ne voudrait pas que l'on croit que la commune « a recruté à tour de bras » en 2017.

Nous relevons que 8 salariés supplémentaires en un an (115 salariés en mars 2017, 123 en décembre 2017, soit + 7%), c'est une augmentation significative... (7%, c'est d'ailleurs l'augmentation des dépenses de personnel).

C. Lardière (liste Linas Avant Tout) demande à ce que les votes soient à bulletins secrets.

F. Pelletant répond que le vote à bulletins secrets doit être demandé par un quart au moins des membres présents.

Demandent un vote à BS : les 7 élu-e-s minoritaires + 3 élus majoritaires : S. Sotche, L. Hertz et R. Desgats. = 10 membres. Le vote a donc lieu à bulletins secrets et aboutit au résultat suivant :

Compte administratif 2017 – section de fonctionnement : 9 contre, 15 pour et 1 blanc

Compte administratif 2017 – section d'investissement : 9 contre, 15 pour et 1 blanc

F. Pelletant, sorti de la salle pour le vote, revient, et prend connaissance du résultat.

F. Pelletant : « Simplement pour l'information du public, si le CA avait été rejeté, ça veut dire quoi concrètement ? ça veut dire que le Préfet saisit la Chambre Régionale des comptes, ça veut dire que la commune est mise au régime ralenti, le maire peut encore payer les salaires, mais les investissements sont stoppés. Je trouve qu'une année où on attend une école, on attend qu'elle soit livrée pour la rentrée, je trouve que de demander un vote à bulletins secrets et d'espérer grâce à ça renverser le fonctionnement de la commune, je suis pas sûr que ce soit la meilleure année qu'il fallait choisir pour le faire. »

R. Desgats (adjoint sécurité-police-circulation) précise que son vote est lié au fait que F.X. Macel, adjoint aux finances, a quitté la commission qui préparait la présente délibération 5 minutes après qu'elle a démarré ses travaux, et n'y a donc pas assisté.

D. Michaud (liste Linas Avant Tout) tient à préciser les conditions de ce départ de F.X. Macel : à la première question posée en commission F.X. Macel a répondu **qu'il découvrirait ce compte administratif** à l'instant et ne pouvait donc répondre. Les élus minoritaires lui ont reproché cette absence de préparation et F.X. Macel a immédiatement décidé de quitter la commission, laquelle a continué sans lui. D. Michaud laisse les élus juges de ce comportement.

F.X. Macel confirme qu'il n'a pas eu le temps matériel de prendre connaissance du compte administratif avant la commission. Il ajoute : « Je me suis assez énervé et je peux vous le dire : je vous ai envoyé chier, excusez le terme, et j'ai quitté donc cette commission. Maintenant, j'assume mes responsabilités, et si une majorité d'entre vous souhaite que Monsieur le Maire revoie mes fonctions d'adjoint aux finances, aucun problème ! »

F. Pelletant explique qu'il n'était pas à la commission, ne prend donc pas position, considère que c'est un incident comme il peut en arriver en commission, qu'on ne peut pas demander à F.X. Macel de connaître par cœur tous les chiffres [\[Note de la rédaction : nous verrons plus loin – rapport 12 – que F. Pelletant a même décidé de doubler l'indemnité versée par la commune à F.X. Macel\]](#)

● **Rapport 2 (délibération 22/2018): Compte de gestion** élaboré par la trésorière de Montlhéry (**10 abstentions des élu-e-s minoritaires + S. Sotche, R. Desgats et L. Hertz**): ce compte est élaboré par la trésorerie à partir des factures et des

titres de recettes qui lui sont transmis par la commune. Il doit être cohérent avec le compte administratif élaboré par le service finances de la commune. C'est le cas.

● Rapport 3 (délibération 23/2018): Affectation des résultats 2017 au budget 2018 (10 abstentions des élu-e-s minoritaires + S. Sothe, R. Desgats et L. Hertz): l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017 s'élève à 1943 k€ (+722 k€ report de l'année 2016 +1221 k€ d'excédent dégagé en 2017 = + 1943 k€). Il est proposé d'utiliser cet excédent pour partie à combler le déficit de la section investissement (- 984 k€) et solder les restes à réaliser 2017 (- 224 k€). L'excédent cumulé restant (1943 - 984 - 224 = 735 k€) sera reporté sur le budget de fonctionnement 2018.

● Rapport 4 (délibération 24/2018) : Budget primitif 2018 (BP 2018) (voir le résultat du vote à bulletins secrets plus bas): Nous avons intégré les données du BP 2018 dans les tableaux ci-dessus. Suite à la présentation succincte de ce BP par F.X. Macel,

Nous demandons si la diminution de l'Attribution de Compensation prévue en 2018 correspond uniquement au transfert de la compétence voirie ou si d'autres éléments y contribuent.

F. Pelletant répond qu'une diminution régulière de l'AC est programmée indépendamment de tout transfert de compétence, que par ailleurs des ajustements interviennent : par exemple la nouvelle Directrice des Services Techniques touche un salaire inférieur à celui de son prédécesseur (salaire pris en charge par la CPS) d'où un ajustement de l'AC.

Nous avons une autre question : pour quelle raison les charges de personnel augmentent-elles à nouveau significativement en 2018 (+380 k€) alors que des salaires sont depuis le 1^{er} janvier 2018 pris en charge par la CPS ?

F.X. Macel dit qu'il a la réponse : « les avancements d'échelons, les avancements de grade, les nouveaux recrutements liés à la nouvelle école, et à la restructuration de la police municipale. »

Nous nous étonnons du montant : + 380 k€ (!)

F. Pelletant : « Certaines années on compte plus large que d'autres. » [!]

Nous faisons remarquer que les avancements d'échelon, de grade, les congés bonifiés etc... ne sont pas des phénomènes nouveaux : ils affectaient les charges de personnel les années précédentes aussi...

F. Pelletant répond que le BP n'est qu'une prévision, qu'il est censé prévoir les aléas... Et que la comparaison avec les dépenses de personnel effectives des années précédentes ne se justifie pas.

D. Michaud (*Linax Avant Tout*) fait remarquer qu'il est normal de s'inquiéter de l'évolution des charges et de la dégradation des ratios.

F. Pelletant répond que cela fait 20 ans qu'on lui prédit la mise sous tutelle de la commune. Il reconnaît néanmoins à D. Michaud le droit de poser des questions pertinentes.

P. Waill (*adjoint à l'urbanisme*) fait remarquer que les charges à caractère général baissent, que l'on peut faire le choix stratégique d'augmenter la sous-traitance et donc les charges à caractère général, ou d'augmenter la masse salariale.

Nous répondons à P. Waill que si les charges à caractère général sont prévues légèrement en baisse en 2018 [-118 k€], le transfert de compétence voirie à la CPS doit normalement en être en partie responsable.

F. Pelletant affirme que les communes inscrivent les dépenses de voirie en investissement, de manière à récupérer la TVA, et surtout jamais en fonctionnement ! Aucun maire ne ferait cela en France. Il se félicite avec véhémence que nous ne soyons pas gestionnaires de la commune. *[Pas de chance : nous avons vérifié : il y a dans la section « Dépenses de Fonctionnement » et le chapitre des « charges à caractère général » (011) une ligne comptable (n° 615231) intitulée « Entretien et réparation voirie », ainsi qu'une ligne comptable (n° 60633) intitulée « Fournitures de voirie ». Dans le CA 2017, ces lignes n'indiquent pas du tout un montant nul... Mais un montant cumulé de dépenses de voirie = 117.7 k€... Toujours vérifier !!]*

C. Lardière demande des précisions concernant les installations de vidéosurveillance.

R. Desgats (*adjoint sécurité-police-circulation*) répond que cela fait 10 ans qu'il demande des investissements dans ce domaine et qu'il n'y en a pas eu jusqu'à présent : pas de caméra achetée, pas de personnel affecté, « zéro ! ».

L. Hertz (*conseiller délégué scolaire-enfance*) explique que, comme les années précédentes, les choix faits dans ce budget primitif n'ont fait l'objet d'aucun débat, d'aucune réunion, au sein de la majorité municipale. Il évoque en particulier le montant des enveloppes allouées aux différents services. C'est la raison pour laquelle il s'abstiendra de voter ce BP 2018.

Demandent un vote à BS : les 7 élu-e-s minoritaires + 3 élus majoritaires : S. Sotche, L. Hertz et R. Desgats. = 10 membres.
Le vote a donc lieu à bulletins secrets et aboutit au résultat suivant :

Budget Primitif 2018 – section de fonctionnement : 10 contre, 15 pour et 1 blanc

Budget Primitif 2018 – section d'investissement : 7 contre, 15 pour et 4 blanc

[Note de la rédaction : Depuis 2014, date à laquelle nous avons été élu-e-s, nous sommes en désaccord avec l'utilisation qui est faite de l'argent public dans cette commune. Nous constatons, année après année, en consultant le détail des dépenses, que cette utilisation ne se fait pas au service de l'intérêt général comme cela devrait être le cas. C'est la raison pour laquelle nous n'approuvons pas le compte administratif et le budget primitif qui nous sont présentés.]

● **Rapport 5 (délibération 25/2018) : Fiscalité - fixation des taux 2018. (3 abstentions des élues Oxygène)** Il est proposé de **maintenir les taux à leur valeur 2017** : taxe d'habitation : **14.70%** [*taux augmenté en 2016 de 13.45 à 14.70 %*], taxe foncière (bâti) : **20.80%**, taxe foncière (non bâti) : **86.36%**.

● **Rapport 6 (délibération 26/2018) : Demande de subvention au Département – Contrat Territorial Départemental. (9 abstentions des 3 élues Oxygène + 4 élu-e-s Linas Avant Tout + R. Desgats et S. Sotche).** La Ville de Linas a sollicité du Département une subvention pour le projet d'école maternelle modulaire il y a bientôt 3 ans (*14 septembre 2015*) dans le cadre d'un Contrat Territorial Départemental. En contrepartie la Ville s'est engagée à respecter les conditions de bonne conduite imposées par le Département, et rappelées ci-dessous :

1. Logement social : ne pas être sous le coup d'un arrêté préfectoral de carence
2. Accueil et habitat des gens du voyage
3. Emploi des personnes en situation de handicap
4. Plan égalité Hommes-Femmes
5. Plan de lutte contre les discriminations
6. Plan accessibilité pour les personnes en situation de handicap
7. Tarification sociale pour les services publics

Il est proposé de **déclarer remplies toutes les conditions ci-dessus**, et de solliciter en conséquence du Département la subvention maximale, y compris le bonus.

Nous demandons des précisions : combien de personnes en situation de handicap sont employées par la commune ?

F.X. Macel : « On satisfait au taux légal ». [!!]

Nous considérons que nous n'avons aucune visibilité sur la mise en œuvre réelle de ces conditions qu'on nous demande de déclarer remplies. C'est la raison de notre abstention. Nous notons par exemple que la commune n'applique pas de tarification sociale aux voyages scolaires...

● **Rapport 7 (délibération 27/2018) : Constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):** Il est proposé de constituer ce groupement de commandes dans le cadre du renouvellement du marché public de restauration. L'intérêt est que le CCAS pourra bénéficier du même prestataire et des mêmes conditions tarifaires que la Ville pour les repas des séniors.

● Rapport 8 (délibération reportée): Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

● Rapport 9 (délibération 28/2018): Entretien de la forêt domaniale par l'Office National des Forêts (ONF). L'ONF a soumis un projet de coupe de bois sur une surface d'environ 20 ha afin d'améliorer l'état du peuplement forestier. La coupe concerne :

2149 châtaigniers de diamètre >25 cm + 2957 « perches et brins » de châtaigniers
+ 30 chênes de diamètre > 30 cm + 72 « perches et brins » de chênes
+ 1 merisier et 2 perches de merisier
+ 2 robiniers et 2 perches de robiniers

Le bois sera vendu sur pied, sur adjudication après appel d'offres, au mois de juin 2018.

D. Michaud s'étonne du volume important de cette coupe dite « d'amélioration », qui porte donc sur 5200 pieds. Il demande quelles sont les recettes attendues pour la commune.

R. Matias répond qu'il s'agit d'une très grande surface, qui jouxte le Centre Technique Municipal.

Pas de réponse concernant les recettes attendues.

● Rapport 10 (délibération 29/2018): Cession de logements en copropriété 73 et 73 bis rue de la Division Leclerc (**5 contre des élu-e-s de la liste Linas Avant Tout + S. Sotche**). La municipalité envisage une opération immobilière sur les parcelles **AB 604 et AB 607** appartenant à l'aménageur « Essonne Aménagement » + **AB 88 et AB 606** (73 et 73 bis rue de la Division Leclerc) appartenant en copropriété à la commune et à l'EPFIF (Établissement Public Foncier de la région IdF).



La société *Essonne Aménagement* propose d'acquérir les biens appartenant à l'EPFIF et à la commune, de déposer un permis de construire unique traversant sur ce tènement global de **1451 m²**, de la rue de la Division Leclerc à la rue du Fief de Plainville, pour un projet comportant **22 logements : 13 en accession à la propriété + 9 logements locatifs sociaux, avec stationnements et espaces verts.**

Il est proposé de céder à la société Essonne Aménagement les logements appartenant à la commune pour un montant de 140 k€ et d'autoriser l'aménageur à déposer un permis de construire et de démolir sans attendre la signature de l'acte de vente définitif.

D. Michaud demande confirmation d'une information qui nous a été donnée en commission : les logements appartenant à la commune, et vendus 140 k€ à la SEM, ont été estimés par le service des domaines à 700 – 800 k€.

P. Waill confirme.

F. Pelletant : « Vous voulez les acheter M. Michaud ? Si vous voulez les acheter à ce prix-là on vous les vend ! »

D. Michaud ne comprend pas que l'on vende tellement à perte alors que l'on nous disait le mois dernier que les promoteurs se bousculent pour acheter sur Linas.

P. Waill répond que ces logements sont vétustes, difficilement réhabilitables et que la commune n'est pas propriétaire de l'ensemble.

Nous demandons des précisions concernant le projet de 22 logements : combien de places de stationnement sont-elles prévues sur la surface concernée ?

P. Waill répond : le PLU impose une place de stationnement par logement social, pour les autres : 2 places par logement de surface < 80 m² et 3 places par logement de surface > 80 m² [*Donc au moins 26+9=35 places de stationnement + 22 logements sur une surface totale au sol de 1451 m²*].

Nous disons avoir vu en commission des représentations « d'artiste » du projet, et nous remercions le service urbanisme au passage pour la présentation que nous avons eue alors. Au vu de la densité annoncée des logements + stationnements, nous demandons confirmation du fait que la hauteur des constructions ne dépassera pas celle des plus hautes maisons de la rue de la Division Leclerc, c'est-à-dire au maximum R+2+C.

P. Waill confirme. Il ajoute qu'il n'y aura pas de dérogation concernant les places de stationnement et précise que ces places peuvent être envisagées en sous-sol.

R. Desgats demande si les logements sociaux sont plafonnés en surface, et s'inquiète de la disparité entre logements sociaux et logements non sociaux du point de vue des places de stationnement.

● Rapport 11 (délibération 30/2018): Election d'un 8^{ème} adjoint (vote à bulletins secrets)

[Note de la rédaction : le nombre d'adjoints au maire est plafonné par la loi et ce plafond dépend de la population communale. Dans le cas de Linas ce nombre maximum est 8]

F. Pelletant souhaite que soit élu un huitième adjoint et propose la candidature de **Florence Ozeel**, jusque-là conseillère déléguée en charge de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Il demande s'il y a une autre candidature... **Stéphanie Ravel (liste Linas Avant Tout)** est également candidate.

En réponse aux questions, il précise que c'est lui seul qui décide quelle délégation il attribue ou retire à tel ou tel adjoint.

Résultat du vote : **F. Ozeel : 14** - **S. Ravel : 7** - **nuls : 5**

C. Lardière fait remarquer que, malgré cette élection, la parité dans la liste des adjoints n'est toujours pas respectée : 5 hommes et 3 femmes seulement.

● **Rapport 12 (délibération 31/2018) : Indemnités de fonction des élu-e-s. (12 contre - 13 pour - 1 abstention - vote à bulletins secrets)** Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il doit être procédé à la révision du tableau des indemnités des élu-e-s. Rappels : **les indemnités versées par la commune au maire, à ses adjoints et conseillers délégués, sont plafonnées** par la loi à 55% de l'indice 1022 de la fonction publique pour le maire (soit 2128.86 € brut/mois), 22% de ce même indice pour les adjoints (soit 851.54 € brut/mois), et 6% de ce même indice pour les conseillers délégués (soit 232.24 € brut/mois). **Les modifications proposées par F. Pelletant sont indiquées ci-dessous [Dans le rapport figure uniquement la nouvelle liste, sans rappel de la situation antérieure]:**

Nom	Fonction <i>avant</i> Le 10 avril 2018	Indemnité (brut/mois) <i>avant</i> Le 10 avril 2018	Modification de la Fonction <i>après</i> Le 10 avril 2018	Modification de l'indemnité <i>après</i> Le 10 avril 2018
François PELLETANT	Maire	2 117.25 €		
Pascal WAILL	1 ^{er} adjoint	839.93 €		
Régis DESGATS	2 ^{ème} adjoint	839.93 €		839.93 € → 414.16 €
Simone ONILLON	3 ^{ème} adjointe	414.16 €		414.16 € → 839.93 €
Bernard JULIÉ	4 ^{ème} adjoint	839.93 €		
Rui MATIAS	5 ^{ème} adjoint	839.93 €		
Isabelle THIOT	6 ^{ème} adjointe	414.16 €		414.16 € → 839.93 €
François-Xavier MACEL	7 ^{ème} adjoint	414.16 €		414.16 € → 839.93 €
Michel FLORAND	Conseiller délégué	220.62 €	Plus de délégation	220.62 € → 0 €
Ludovic HERTZ	Conseiller délégué	220.62 €		
Serge SOTCHE	Conseiller délégué	220.62 €	Plus de délégation	220.62 € → 0 €
Florence OZEEL	Conseillère déléguée	220.62 €	8 ^{ème} adjointe	220.62 € → 414.16 €
Aurélie BAUSMAYER	Conseillère déléguée	220.62 €		
Sandrine PIRES	Conseillère déléguée	220.62 €		

[F. Pelletant propose donc de doubler le montant des indemnités versées à S. Onillon, I. Thiot, F.X. Macel (414 € → 840 € par mois), et F. Ozeel (221 € → 414 € par mois), de diviser en revanche par 2 celle versée à R. Desgats (840 € → 414 €), et de supprimer les indemnités versées à S. Sotche et M. Florand. Il est utile de préciser que Michel Florand était officiellement délégué au patrimoine communal jusque-là, mais en réalité il n'assiste plus aux séances du conseil municipal depuis juillet 2017.]

C. Lardièrre s'étonne de ne plus voir S. Sotche dans la liste qui figure sur le rapport

F. Pelletant répond qu'il a retiré sa délégation à S. Sotche il y a environ un mois et en a fait part aux élus majoritaires lors d'une réunion de l'équipe municipale.

D. Michaud demande quels sont les arguments qui justifient ces modifications.

F. Pelletant répond qu'il a tenu compte de la disponibilité et du travail de chacun.

C. Lardièrre a une autre analyse : « S. Sotche a témoigné dans un procès contre vous »

F. Pelletant nie que ce soit la raison et ajoute que S. Sotche a fait d'autres choses entretemps qui justifient qu'il lui retire sa confiance.

L. Hertz conteste qu'il y ait eu discussion au sein de l'équipe municipale : lorsque lui-même a lors de cette réunion tenté de donner son point de vue, il s'est vu immédiatement répondre : « Tais-toi, tu n'es pas son avocat ». Il insiste sur le bilan de S. Sotche dans le domaine des sports à Linas.

F. Pelletant répond que ce bilan est aussi celui de tous ceux qui l'ont précédé.

R. Desgats souhaite rappeler son investissement au service de la commune depuis 20 ans, et le fait qu'il est depuis 10 ans en charge de la sécurité, de la police, de la circulation, et des relations avec les gens du voyage. Il ajoute qu'il s'est aussi chargé d'autres affaires qui ne relevaient pas de sa délégation mais dont personne ne veut. Il explique que le soir du dimanche de Pâques, il a reçu un mail de F. Pelletant lui annonçant qu'il voulait diminuer ses indemnités au prochain

conseil municipal. Le mail ne donnait aucune explication. R. Desgats a répondu à ce mail en demandant un RV, mail resté sans réponse depuis. Il précise que F. Pelletant l'empêche de remplir sa mission au niveau de la police depuis deux ans. Il évoque son désaccord avec lui concernant les recrutements à la Police Municipale, et pense que l'avoir exprimé lui vaut la sanction d'aujourd'hui.

R. Desgats demande un vote à Bulletins Secrets et un vote poste par poste.

L. Hertz demande à ce que les délégations soient précisées

F. Pelletant répond : R. Desgats ne sera plus en charge de la police municipale, F. Ozeel s'occupera des sports, en plus de la Reserve Communale de Sécurité civile. Pas d'autre changement.

F. Pelletant refuse que le vote se déroule poste par poste et impose que l'on vote sur sa proposition comme prévu initialement.

Résultat du vote : 12 contre, 13 pour, 1 abstention. [de justesse !]

F. Pelletant décide que les Questions Diverses sont reportées (au vu de l'heure tardive)
